

Séance
ordinaire du 17
septembre
2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-SEPTIÈME (17^e)
JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-DIX-HUIT (2018) À COMPTER
DE 20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À
MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents Madame Marie-Christine Rioux de Radio-Canada ainsi que messieurs Marc Després de la Télévision de La Mitis et Pierre Michaud, du journal L'avantage.

MOMENT DE RÉFLEXION

18.09.448

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

18.09.449

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Ratification d'inscriptions au sommet 2018 de l'Union des Municipalités du Québec.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

4. Adjudication d'un mandat de services professionnels à la firme Tetra Tech pour la modification de concept et révision de l'estimation des coûts pour le nouveau développement résidentiel.

FINANCES

5. Autorisation de signature à monsieur Steve Corneau.
6. Affectation d'un solde disponible d'un règlement d'emprunt fermé.
7. Autorisation de versement de dons.
8. Autorisation de mise en vente d'immeubles pour non-paiement des taxes s'il y a lieu.
9. Dépôt des comptes à recevoir au 31 août 2018.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

10. Autorisation d'embauche de personnel pour la piscine Gervais-Rioux.

LOISIRS

11. Adjudication d'un contrat pour la construction d'un aréna neuf.
12. Renouvellement d'entente pour les ateliers d'anglais.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. Autorisation de signature de l'entente intervenue dans le cadre de la convention collective entre la Ville de Mont-Joli et le syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Mont-Joli.

URBANISME

14. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du 55, chemin des Peupliers.
15. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure du Centre de tri Bouffard.
16. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin d'apporter une modification au plan des affectations du sol.
17. Adoption du projet de règlement 2018-1395 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin d'apporter une modification au plan des affectations du sol.
18. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'agrandissement d'un commerce entre la rue Blanchette et le boulevard Jacques-Cartier.
19. Adoption du projet de règlement numéro 2018-1396 modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'agrandissement d'un commerce entre la rue Blanchette et le boulevard Jacques-Cartier.
20. Dépôt du procès-verbal de la réunion du mercredi 12 septembre 2018 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
21. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA - pour le 1147, boulevard Jacques-Cartier.
22. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA - pour le 1240, boulevard Jacques-Cartier.
23. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2009-1216 sur les PIIA - pour le 1510-1512, boulevard Jacques-Cartier.
24. Adjudication d'un mandat à monsieur Paul Gingras, aménagiste à la MRC de La Mitis.

AFFAIRES NOUVELLES

25. Autorisation de stage en horticulture au service des travaux publics

26. Autorisation d'un ordre de changement no 1 pour Les Entreprises Claveau ltée dans le cadre des travaux de prolongement de l'avenue de la Gaspésie.

27. Période de questions.

28. Clôture et levée de l'assemblée.

ADMINISTRATION

18.09.450 RATIFICATION D'INSCRIPTIONS AU SOMMET 2018 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal ratifie les inscriptions de messieurs Martin Soucy, maire et Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4 au sommet 2018 de l'Union des Municipalités du Québec, et ce, au montant de 100 \$ chacun plus les taxes.

18.09.451 ADJUDICATION D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À LA FIRME TETRA TECH POUR LA MODIFICATION DE CONCEPT ET RÉVISION DE L'ESTIMATION DES COÛTS POUR LE NOUVEAU DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adjudication d'un mandat de services professionnels à la firme Tetra Tech pour effectuer la modification du concept et de la révision de l'estimation des coûts pour le nouveau développement résidentiel, et ce, au coût de 7 875 \$ plus les taxes. Les coûts de ce mandat seront payés à parts égales entre la Ville de Mont-Joli et le promoteur, monsieur Jacques Lelièvre.

FINANCES

18.09.452 AUTORISATION DE SIGNATURE À MONSIEUR STEVE CORNEAU

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise monsieur Steve Corneau, directeur des finances à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la quittance totale et finale dans le dossier de l'hypothèque immobilière de Gestion Famille G. Ouellet.

18.09.453 AFFECTATION D'UN SOLDE DISPONIBLE D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 2009-1208 (prolongement des infrastructures vers St-Joseph) est fermé et qu'un solde de 761 575 \$ est disponible;

CONSIDÉRANT QUE ce solde provient du financement permanent autorisé qui excède le montant des dépenses autorisées et effectuées;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 8 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux, le solde disponible peut être utilisé pour le paiement des échéances annuelles pour le remboursement de l'emprunt, soit le capital et les intérêts;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'affecter le solde disponible de 761 575 \$ pour le paiement des échéances annuelles de cet emprunt.

18.09.454 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont

formulé une recommandation aux membres du conseil;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivants :

Organisme	Objet	Don
Croix Rouge	Mise à niveau des bénévoles	Prêt d'une salle
Les Filles d'Isabelle	Campagne de financement	5 billets à 10\$
Maison de l'Espoir	Nuit des sans-abri 19 octobre	Prêt de chaises Tables, tréteaux Stationnement rue Lepage

18.09.455

AUTORISATION DE MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES S'IL Y A LIEU

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, en date du 31 août 2018;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- D'ordonner à la greffière de la Ville de Mont-Joli, conformément à l'article 512 de la Loi sur les Cités et Villes, de procéder à la vente de l'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires à l'enchère publique, le jeudi 29 novembre 2018, et ce, à la salle des conseillers de l'Hôtel de Ville de Mont-Joli située au 40, avenue de l'hôtel de ville;

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont situés :

Serge Gagnon et Nathalie Fournier :	1417, rue Thibault
Gestion JERE inc. :	1533, boulevard Jacques-Cartier
Mathieu Lavoie :	1514, rue Ménard

18.09.456

DÉPÔT DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2018

CONSIDÉRANT QU'en accord avec les dispositions de l'article 105.3 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil peut requérir du directeur des finances et trésorier un compte rendu de la Ville dont les comptes à recevoir ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, a produit en date du 31 août 2018 le rapport sur les comptes à recevoir concernant les taxes foncières et les autres comptes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt de ce rapport;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport sur les comptes à recevoir au 31 août 2018 qui totalise un montant de 651 011 \$, dont 509 724 \$ pour les taxes foncières et 141 287 \$ pour les autres comptes.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

18.09.457

AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LA PISCINE GERVAIS-RIOUX

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de mesdames Chloé Pleau et Gaëlle Bérubé, à la piscine Gervais-Rioux. Les conditions de travail sont conformes à la convention collective des employés de la Ville de Mont-Joli. Mesdames Pleau et Bérubé auront le statut de personne salariée en probation. Elles entreront en fonction le 22 septembre 2018.

LOISIRS

18.09.458

ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN ARÉNA NEUF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a effectué un appel d'offres pour la construction d'un aréna neuf;

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a reçu deux (2) soumissions pour ce contrat à savoir :

- Habitat Construction : 8 974 355.00 \$ plus taxes
- Consortium Honco Bâtiment d'acier /LFG Construction : 10 219 341.89 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli n'a reçu qu'une seule soumission conforme et que l'article 573.3.3 de la Loi sur les Cités et Villes lui permet de s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure à un prix moindre que celui proposé dans la soumission;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli s'est entendue avec le consortium Honco Bâtiment d'acier/LFG Construction sur le prix de 9 457 597.89 \$ plus les taxes;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission par le service du greffe et de la recommandation de celui-ci;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'adjudication du contrat au Consortium Honco Bâtiment d'acier/LFG Construction pour la construction d'un aréna neuf au montant de 9 457 597.89 \$ plus les taxes. Le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt et à l'approbation par le ministre de l'Éducation de la cession des terrains par la Commission scolaire des Phares.

18.09.459

RENOUVELLEMENT D'ENTENTE POUR LES ATELIERS D'ANGLAIS

CONSIDÉRANT QUE madame Debbie Ouellet veut renouveler l'entente qu'elle a avec la Ville de Mont-Joli pour la dispense d'ateliers d'anglais préscolaires pour les 3 à 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE madame Ouellet sollicite la collaboration de la Ville afin d'utiliser un local du Pavillon Lebel à tarif réduit de façon à offrir ses ateliers à des coûts accessibles qui favoriseront la participation d'enfants de toutes les sphères de la collectivité;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Josée Levesque, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application d'un tarif de 150 \$ par mois pour l'utilisation d'un local du Pavillon Lebel par madame Debbie Ouellet pour la tenue d'ateliers d'anglais à l'intention des enfants de 3 à 5 ans.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18.09.460

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERVENUE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général, directeur des ressources humaines et greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente intervenue dans le cadre de la négociation entre la Ville de Mont-Joli et le syndicat des pompiers et des pompières du Québec, section locale de Mont-Joli.

URBANISME

18.09.461

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 55, CHEMIN DES PEUPLIERS

CONSIDÉRANT QUE madame Guylaine Lévesque et monsieur Michel Duchesne ont déposé une demande de dérogation mineure afin d'agrandir un garage isolé de 3,66 m (12 pieds) x 7,62 m (25 pieds) portant la superficie du garage à 102,19 m² au lieu d'une superficie maximale de 75 m² comme prescrit au règlement de zonage 2009-1210.

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne cause aucun préjudice sérieux aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 22 août 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

18.09.462

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU CENTRE DE TRI BOUFFARD

CONSIDÉRANT QUE monsieur Dominic Bouffard a déposé une demande de dérogation mineure afin d'installer une clôture comme écran protecteur de 9,14 m (30 pieds) de hauteur alors que le règlement de zonage 2009-1210 prescrit une hauteur maximale en cour avant de 1,25 m (4 pieds);

CONSIDÉRANT QU'une telle installation permettrait de réduire considérablement les papiers sur les propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Avantage en date du mercredi 22 août 2018;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure.

18.09.463 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL

La conseillère Annie Blais donne avis de motion avec dispense de lecture que sera déposé pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant divers éléments du règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin d'apporter une modification au plan des affectations du sol.

18.09.464 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2018-1395 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-1209 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'APPORTER UNE MODIFICATION AU PLAN DES AFFECTATIONS DU SOL

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement 2018-1395 modifiant le règlement 2009-1209 relatif au plan d'urbanisme afin d'apporter une modification au plan des affectations du sol.

18.09.465 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT D'UN COMMERCE ENTRE LA RUE BLANCHETTE ET LE BOULEVARD JACQUES-CARTIER

Le conseiller Denis Dubé donne avis de motion avec dispense de lecture que sera déposé pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil un règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'agrandissement d'un commerce entre la rue Blanchette et le boulevard Jacques-Cartier.

18.09.466 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-1396 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE L'AGRANDISSEMENT D'UN COMMERCE ENTRE LA RUE BLANCHETTE ET LE BOULEVARD JACQUES-CARTIER

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le projet de règlement 2018-1396 modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'agrandissement d'un commerce entre la rue Blanchette et le boulevard Jacques-Cartier.

18.09.467 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU MERCREDI 12 SEPTEMBRE 2018 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 12 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion mercredi 12 septembre 2018 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 36 permis de rénovation pour une valeur de 510 360 \$.
- L'émission de 3 permis de construction pour une valeur de 7 643 000 \$.
- Deux demandes de dérogations mineures.
- De trois demandes de PIIA.

18.09.468 AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA - POUR LE 1147, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE madame Annie Roy propriétaire de l'immeuble situé au 1147, boulevard Jacques-Cartier a déposé une demande de permis afin de remplacer le recouvrement extérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT les documents déposés par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 239 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de madame Roy dans le cadre du règlement sur les PIIA .

18.09.469

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA - POUR LE 1240, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jérôme St-Amand a déposé une demande de permis afin de remplacer le recouvrement extérieur du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fourni les échantillons de couleur et de matériaux pour le projet;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a préparé une liste de travaux :

- Refaire le recouvrement extérieur :
Canoxel sable : édifice complet
Canoxel Sierra : contour des fenêtres, des portes et coins de l'édifice
Peinture Allure couleur Claiborne (AL3049-5); peinture pour la toiture
- Refaire les galeries en bois.

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 131 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de monsieur St-Amand dans le cadre du règlement sur les PIIA et recommande son acceptation pour le programme de rénovation de façades commerciales 2018.

18.09.470

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2009-1216 SUR LES PIIA - POUR LE 1510-1512, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Athanase a déposé une demande de permis pour l'installation de deux enseignes appliquées;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fourni le visuel de ces enseignes;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 352 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes de type « light box » sont prohibées sur la façade du bâtiment et qu'elles ne sont acceptables que lorsqu'elles sont de type autonome;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent que le blanc des enseignes soit rendu opaque afin que seules les lettres soient éclairées ou que les enseignes soient éclairées de l'extérieur. Une nouvelle demande remplissant les exigences devra être déposée au comité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil refuse la demande de monsieur Athanase dans le cadre du règlement sur les PIIA.

18.09.471 ADJUDICATION D'UN MANDAT À MONSIEUR PAUL GINGRAS, AMÉNAGISTE À LA MRC DE LA MITIS

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'octroyer un mandat à monsieur Paul Gingras, aménagiste à la MRC de La Mitis pour procéder à une modification du règlement de zonage afin de modifier les usages complémentaires du chapitre 7.

AFFAIRES NOUVELLES

18.09.472 AUTORISATION DE STAGE EN HORTICULTURE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le service des travaux publics à accueillir une stagiaire en horticulture, et ce, pour une période d'une semaine du 24 au 28 septembre 2018. Madame Lilianne Buisnière effectuera ce stage non rémunéré.

Le conseil autorise monsieur Julien Cimon, horticulteur, à signer, pour et au nom de la Ville, les documents d'usages.

18.09.473 AUTORISATION D'UN ORDRE DE CHANGEMENT NO 1 POUR LES ENTREPRISES CLAVEAU LTÉE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'AVENUE DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a modifié son projet dans le cadre des travaux de prolongement de l'avenue de la Gaspésie en prolongeant la rue pour joindre le stationnement sur le terrain du futur hôtel;

CONSIDÉRANT QUE nous devons ajouter 6 pouces de pierre concassée sur la route afin de la préparer pour le pavage en 2019 ainsi que de compléter les accotements en MG-20 de 1 mètre de chaque côté;

CONSIDÉRANT QU'il aurait tout de même fallu exécuter ces travaux à l'été 2019;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'ordre de changement no 1 proposé par les Entreprises Claveau Ltée pour les modifications apportées au projet, et ce, pour un montant supplémentaire de 13 991.45\$ incluant les taxes au montant initial de 69 223.26\$.

18.09.474 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

18.09.475 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 55, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière